

Commune de Neuville-les-Dames (Ain)

Compte-rendu du conseil municipal n°11 du 13 avril 2021 à 19 heures 30

Absents excusés : Isabelle Martel – Dorian Thierry

Absents :

Pouvoirs : Isabelle Martel à Rachel Rionet - Dorian Thierry à Michel Chalayer

Secrétaire de séance : Aurélie Monnier

Convocation du 08/04/2021

Préambule :

Compte-tenu d'un désaccord à propos du compte-rendu de la séance du 16 mars 2021, Valérie Clair-Moninot propose d'apporter son aide au secrétaire de séance. Michel Chalayer décide de procéder à un vote pour désigner le secrétaire de séance. Il propose la candidature d'Aurélie Monnier : 15 voix « pour », 4 « contre ». Il propose la candidature de Valérie Clair-Moninot : 15 « contre », 4 « pour ». Aurélie Monnier est donc désignée secrétaire de séance. Aurélie Monnier précise que conformément au règlement intérieur, le compte-rendu fera état des décisions prises par le conseil municipal.

🔗 Compte-rendu de la séance du 16 mars 2021.

Il convient de signaler un désaccord au sujet des questions diverses :

- Médecins : Florent Chevrel a signalé lors de la séance avoir reçu un mail des médecins.
- Budget projet commerce : ce point n'aurait pas été abordé clairement lors de la commission finances.

Le conseil municipal, par 15 voix « pour » et 4 « contre » (Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Aurélien Josserand, Alison Verger),

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 16 mars 2021.

🔗 Présentation audit financier par le cabinet AINDEX.

MM. Maxime Félix et Pascal Tonnard du cabinet AINDEX sont présents à la séance pour présenter l'audit financier qui leur a été commandé. L'audit peut être consulté en mairie sur demande.

🔗 Comptes administratifs 2020.

Michel Chalayer présente le budget 2020 qui a été élaboré par l'ancienne équipe municipale le 23 avril 2020. Il donne lecture des comptes administratifs :

- Budget « Principal »

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	1 146 445,64	820 898,51
Dépenses	977 879,11	613 538,34
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>168 566,53</i>	<i>207 360,17</i>
<i>Résultat reporté exercice 2019</i>	<i>374 843,94</i>	<i>- 204 880,20</i>
Résultat de clôture 2020	543 410,47	2 479,97

- Budget « Assainissement collectif »

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	79 616,04	65 426,36
Dépenses	71 760,16	91 880,08
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>7 855,88</i>	<i>- 26 453,72</i>
<i>Résultat reporté exercice 2019</i>	<i>79 270,79</i>	<i>85 003,44</i>
<i>Résultat de clôture 2020</i>	<i>87 126,67</i>	<i>58 549,72</i>

Il propose de nommer Nadine Moissenet, 1^{ère} adjointe, présidente de séance pour procéder au vote.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition.

Michel Chalayer quitte la salle et il est procédé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget « Principal »,

APPROUVE le compte administratif 2020 budget « Assainissement collectif ».

👉 **Comptes de gestion 2020 (Comptable du Trésor).**

Yves Pros, adjoint, présente les comptes de gestion 2020. Il s'agit de donner quitus à la Trésorerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget « Principal » et donne quitus au Trésorier,

APPROUVE le compte de gestion du budget « Assainissement collectif » et donne quitus au Trésorier.

👉 **Affectation des résultats 2020.**

Yves Pros, adjoint, présente les affectations suivantes :

- Budget « Principal »

Excédent de fonctionnement 2020 : 543 410,47 €

☞ 22 221 € affectés au C/1068 : Restes à réaliser = 24 700 € (RàR dépenses : 82 700 € – RàR recettes : 58 000 €) -

Excédent 2020 : 2 479 €

☞ 521 189,47 € reportés en recettes de fonctionnement au budget primitif 2021 (C/002)

Excédent d'investissement 2020 : 2 479,97 €

☞ Report en recettes d'investissement au budget primitif 2021 (C/001).

- Budget « Assainissement collectif »

Excédent d'exploitation 2020 : 87 126,67 €

☞ Report en recettes d'exploitation au budget primitif 2021 (C/002)

Excédent d'investissement 2020 : 58 549,72 €

☞ Report en recettes d'investissement au budget primitif 2021 (C/001)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les affectations sur le budget « Principal »,

APPROUVE les affectations sur le budget « Assainissement collectif ».

↳ État annuel (exercice 2020) des indemnités de toute nature perçues par les élus du conseil municipal.

Michel Chalayer explique qu'il s'agit d'une nouveauté à compter de 2021. En vertu de l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de communiquer l'état annuel des indemnités perçues par les élus du conseil municipal avant l'examen du budget.

Il donne lecture des chiffres suivants :

Période du 1^{er} janvier au 28 mai 2020 (mandature 2014-2020)

Identité élu	Fonction	Indemnité communale	Autres indemnités	Total 2020
CHEVREL Florent	Maire	6 197,64	VP CCD 5 315,64	11 513,28
JOSSERAND Patrick	1 ^{er} adjoint	2 705,48	Néant	2 705,48
PETIT Jacques	2 ^{ème} adjoint	2 705,48	Néant	2 705,48
MILLET Eliane	3 ^{ème} adjointe	2 705,48	Néant	2 705,48
JOLY Patrick	4 ^{ème} adjoint	2 705,48	Néant	2 705,48
HUMBERT Hélène	Conseillère déléguée	1 030,18	Néant	1 030,18
CARRAGE Ghislaine	Conseillère	257,56	Néant	257,56
CASAGRANDE Charlotte	Conseillère	257,56	Néant	257,56
CLAIR Christian	Conseiller	257,56	Néant	257,56
DE ALMEIDA José	Conseiller	257,56	Néant	257,56
GRILLO Virginie	Conseillère	257,56	Néant	257,56
HUMBERT Sylvie	Conseillère	257,56	Néant	257,56

Période du 11 juin au 31 décembre 2020 (mandature 2020-2026)

Identité élu	Fonction	Indemnité communale	Autres indemnités	Total 2020
CHALAYER Michel	Maire	10 008,73	Néant	10 008,73
MOISSENET Nadine	1 ^{er} adjoint	3 448,60	Néant	3 448,60
PROS Yves	2 ^{ème} adjoint	3 448,60	Néant	3 448,60
MARTEL Isabelle	3 ^{ème} adjointe	3 448,60	Néant	3 448,60
JEULIN Michel	4 ^{ème} adjoint	3 448,60	Néant	3 448,60
GAUDET Grégory	Conseiller délégué	1 335,34	Néant	1 335,34
MONNIER Aurélie	Conseillère déléguée	1 335,34	Néant	1 335,34
RIONET Rachel	Conseillère délégué	1 335,34	Néant	1 335,34

↳ Impôts 2021 (Taxes foncières bâties et non bâties).

Yves Pros, adjoint, explique que la réforme des impôts engendre la suppression de la taxe d'habitation. Celle-ci est compensée par la taxe foncière sur le bâti perçue par le conseil départemental. Il présente les chiffres suivants :

Bases et taux	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti	TOTAL
Bases effectives 2020	Suppression à compter de 2021 compensée par transfert de la taxe foncière bâti perçue par le Département (taux départemental : 13,97) et par le coefficient correcteur pour 29 241 €	1 376 851	136 529	
Bases prévisionnelles 2021		1 397 000	136 700	
Variation des bases		+ 20 149	+ 171	
Taux 2020		14,62	40,49	
Produits 2020		201 067	55 281	256 348 et 472 851 avec TH
Taux 2021		28,59	40,49	
Produits 2021		399 402	55 350	454 752

Il propose de maintenir à leur niveau de 2020 les taux des taxes foncières soit, sur le bâti à 28,59 % (taux communal 2020 : 14,62 % + taux départemental 2020 : 13,97 %) et sur le non bâti à 40,49 %.

Florent Chevrel souhaiterait que l'on augmente le taux sur le non bâti pour financer les travaux sur les fossés qui devront être faits prochainement pour favoriser l'écoulement de l'eau.

Michel Chalayer prend note de cette bonne proposition et précise qu'elle sera étudiée lors du budget 2022.

Le conseil municipal, par 18 voix « pour » et 1 abstention (Florent Chevrel),

APPROUVE les taux d'imposition 2021 concernant les taxes foncières sur le bâti (28,59%) et le non bâti (40,49%).

🔗 Budget primitif 2021

- Budget « principal » : Yves Pros, adjoint, présente le budget primitif.

Equilibre général

Section	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Fonctionnement	1 028 991	579 635	1 608 626	1 087 437	521 189	1 608 626
Investissement	1 004 923	28 000	1 032 923	422 809	610 114	1 032 923
TOTAL	2 033 914	607 635	2 641 549	1 510 246	1 131 303	2 641 549

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 15 voix pour et 4 voix contre (Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Aurélien Josserand, Alison Verger),

APPROUVE le budget primitif 2021 du budget « principal ».

- Budget « assainissement collectif » : Yves Pros, adjoint, présente le budget primitif.

Equilibre général

Section	Dépenses			Recettes		
	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	45 500	107 432	152 932	52 000	119 376	171 376
Investissement	169 960	32 250	202 210	36 229	165 981	202 210
TOTAL	215 460	139 682	355 142	88 229	285 357	373 586

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget primitif 2021 du budget « assainissement collectif ».

🔗 Redevance d'assainissement collectif – tarif de la part fixe applicable dès 2021

Yves Pros, adjoint, expose que l'étude diagnostic du système d'assainissement réalisée par le bureau d'études PMH sur la période 2018_2020 fait apparaître d'importants travaux à entreprendre dans les prochaines années notamment pour procéder à la mise en séparatif de tronçons de réseaux. Aussi, il propose d'augmenter la part fixe annuelle de 30 à 40 €, soit un retour au tarif de 2013.

Catégories	Tarifs 2015 Euros - HT	Tarifs 2016 Euros - HT	Tarif 2017 Euros - HT	Tarif 2018 Euros-HT	Tarif 2019 Euros-HT	Tarif 2020 Euros-HT	Tarif 2021 Euros-HT
Part variable sur consommation réelle d'eau au m3	0,60 (délib CM 05/09/2014)	0,60 (délib CM 12/09/2015)	0,60 (délib CM 10/09/2016)	0,60 (délib CM 10/09/2016)	0,60 (délib CM 10/09/2016)	0,75 (délib CM 17/09/2019)	0,75 (délib CM 17/09/2019)
Part fixe annuelle	37,00 (délib CM 10/01/2015)	25,00 (délib CM 12/03/2016)	25,00 (délib CM 12/03/2016)	25,00 (délib CM 07/04/2018)	25,00 (délib CM 06/04/2019)	30,00 (délib CM 17/09/2019)	40,00 Proposition
Produit encaissé	38 985,86	39 571,96	36 882,31	39 510,41	37 620,79	42 869,33	
Prix au m3 pour 120 m3	0,91	0,81	0,81	0,81	0,81	1,00	1,08

Conditions d'éligibilité aides Agence de l'Eau :

- sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2019, prix minimum redevance assainissement à 0.70 € HT/m³ pour 120 m³.
- à compter de 2020, prix minimum redevance assainissement à 1 € HT/m³ pour 120 m³.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'augmentation de la part fixe de la redevance d'assainissement collectif.

Informations du maire et des adjoints :

Michel Chalayer, maire :

- Souhaite organiser une réunion avec l'ensemble du conseil municipal et François Maréchal pour avoir une explication concernant le PLUI. Il précise que le PLUI fera l'objet d'un vote en juin. Il communiquera la date prochainement.
- A assisté à une réunion concernant la crèche pour la présentation des projets. 28 architectes ont répondu à l'appel d'offres, 4 ont été retenus. Les plans exposés (non communiquables pour l'instant) promettent une belle réalisation. Prochaine réunion en mai.
- Médecin : il explique que la municipalité s'occupe du sujet depuis le 27 mai 2020 et précise que l'aide directe aux médecins n'est pas de la compétence de la commune. Nadine Moissenet ajoute que la CC Dombes a été contactée pour trouver une solution au projet d'agrandissement du cabinet médical.

Nadine Moissenet, adjointe :

- Une permanence aura lieu le 19 avril de 15h à 17h pour aider les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches pour prendre rendez-vous pour se faire vacciner (Covid-19).
- Ecole : un dépistage salivaire aura lieu le 26/04 sur la base du volontariat pour les enfants et le personnel.

Michel Jeulin, adjoint :

- 2 radars pédagogiques solaires seront installés route de Condeissiat et route de Romans. Le panneau indiquant des contrôles radars a été installé route de Chatillon.

Questions diverses :

- Les banderoles installées près du nouveau massif servent à attirer le regard. Alain Chevrel et son équipe les enlèveront dans quelque temps.
- Les jardins partagés seront installés sur une parcelle en bas de la rue de la Basse Bresse. C'est à l'état d'étude pour l'instant. Nous attendons que les neuvillois expriment leurs besoins.
- Problème de communication interne : des réponses aux mails seront apportées.
- Le groupe de travail Finances se réunira pour aborder des questions importantes.

La séance est levée à 23h35.

Le maire,



Michel CHALAYER.

La secrétaire de séance,



Aurélie MONNIER.

